

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00487

ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX PREPARATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROLONGEMENT DE LA 3EME LIGNE DE TRAMWAY - AUTORISATIONS DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES ACCORDS CADRES A VENIR - 2 LOTS

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOQC

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161020-D20160048710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161122

ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX PREPARATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROLONGEMENT DE LA 3^{ème} LIGNE DE TRAMWAY - AUTORISATIONS DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES ACCORDS CADRES A VENIR - 2 LOTS

Le Bureau de Saint Etienne Métropole réuni le 13 octobre 2016 a validé l'avant-projet, le programme et le coût prévisionnel définitif des travaux des opérations de prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway et de réaménagement de la rue Colonel Marey en boulevard urbain.

Dans le cadre de ces opérations il est proposé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert décomposé en deux lots en vue de l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaires, qui sera exécuté en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commande.

Cette consultation comprend les 2 lots suivants :

- Lot n°1 : Infrastructures,
- Lot n°2 : Equipements urbains électriques.

Les travaux préparatoires et d'accompagnement ont notamment pour objet d'assurer :

- LOT n°1 Infrastructures:
 - la libération des emprises nécessaires à la réalisation des infrastructures et de la déviation des réseaux,
 - la préparation des lieux pour permettre l'intervention des entreprises de déviations des réseaux et de réalisation d'infrastructures,
 - la réalisation de travaux ponctuels de voirie, réseaux divers, génie civil, paysage et nettoyage
 - la réalisation d'aménagements ponctuels définitifs de l'espace public,
 - le maintien de la circulation et autres fonctionnalités de l'espace public,
 - la mise en place et maintien de la base-vie,
 - la mise en place et maintien du barriérage de chantier,
 - la réalisation des reconstitutions riveraines.
 - la gestion et le traitement des terres polluées.

- LOT n°2 : Equipements urbains électriques
 - le maintien en service de l'éclairage public pendant les travaux ;
 - le maintien en service et l'adaptation pendant les travaux des fonctions de SLT (Signalisation Lumineuse Tricolore) ;
 - pose et dépose d'équipements urbains électriques (éclairage, feux, caméras, bornes....).

Les montants associés à ces marchés sont les suivants :

- Lot 1 : Infrastructures
 - Montant mini : 2 000 k€,
 - Montant maxi : 6 000 k€.
- Lot 2 : Equipements urbains électriques
 - Montant mini : 350 k€,
 - Montant maxi : 1 500 k€.

Chaque accord cadre sera conclu pour une durée de 48 mois.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1-Valeur technique pondérée à 40 %,

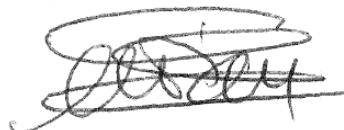
2-Prix des prestations pondérée à 60 %.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les accords-cadres (exécutés en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commande) à intervenir qui seront attribués aux opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure de consultation au regard des critères précités,**
- **les crédits sont compris dans l'Autorisation de Programme (AP) votée lors du BP 2016 et actualisée au BS 2016 pour l'opération 114 « réalisation d'une 3^{ème} ligne de tramway », ainsi que dans l'Autorisation de Programme (AP) du PEP de Châteaureux pour l'opération 373 Colonel Marey.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU